

## SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019  
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT-PRIVAT DES PRÉS

**Etaient Présents** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Louis-Michel TESTAUD, Françoise PICHOT, Laurence PAILLER, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Jacky CHANTRE, Sophie BELAY, Eric LOSMEDE, David CLAIRAUD, Cyril CONDEMINÉ, Michel DENOST, Monique DUPUY, Joëlle JACQUEMENT, Maxime CHAUME, Huguette FAURÉ, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Stephen HARRISON, Pascale PALMIER, Fabienne PICHOT, Kathleen SUMMERHAYES, Françoise TÉNES.

**Absents Excusés** : Stéphane FERRIER (pouvoir donné à Nicole FERRIER) Rémy CHAUSSADE (pouvoir donné à Pascale ROUSSIE-NADAL) Denise RAGOT (Pouvoir donné à Jacky CHANTRE), Gilles SOUVETON.

**Absents non Excusés** : Lionel BRARD, Karl CHAPELOT.

Madame Huguette FAURÉ a été désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants : Travaux de voirie concernant les lieux-dits de Pleine Serve et Leynie ainsi que l'Avenant n° 2 concernant les travaux de la troisième tranche du bourg de Saint-Privat-des-Prés.

### ORDRE DU JOUR

#### **TRAVAUX** :

##### **- Travaux de voirie concernant les lieux-dits de Pleine Serve et Leynie :**

Monsieur Cyril Condemine prend la parole et présente le détail des 2 devis reçus en Mairie dans l'attente d'un 3ème devis. Les travaux seront réalisés en fonction de la Météo.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la Commission du lundi matin à sélectionner l'entreprise la mieux disante lorsque le 3ème devis sera reçu en Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le rajout des 2 points à l'ordre du jour, et autorise la commission du Lundi matin à sélectionner l'entreprise la mieux disante.

##### **- Aménagement du bourg de Saint Privat des Prés - 3ème tranche : avenant N° 1 au marché**

Suite aux travaux d'aménagement du Bourg 3ème tranche de Saint Privat des Prés, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'avenant n° 1 d'un montant de 4949,78 € consécutif à des travaux en plus et en moins.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 2 à la convention d'étude de Maîtrise d'Oeuvre :

Etant donné que les prestations de la Maîtrise d'Oeuvre sont calculées en fonction d'un pourcentage du montant des travaux, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'Avenant n° 2 pour un montant de 262,00 € dans le cadre de la Convention d'étude et de maîtrise d'Oeuvre.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Carrefour de l'école :

- Entreprise retenue :

Après avoir reçu plusieurs devis pour l'aménagement et la mise en sécurité du carrefour de l'école, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise MURET pour un montant de 18.283,75 € H.T. Entreprise la mieux disante.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention au titre des contrats de projets communaux- aménagement du carrefour de l'école :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de l'école, une subvention à hauteur de 25 % soit un montant de 4570,93 € sera demandée auprès du Conseil Départemental au titre des contrats de projets communaux.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Travaux salle des fêtes de Festalemps

Suite aux différents devis reçus en Mairie, le Conseil Municipal retient l'entreprise ROUBY pour la partie électricité et luminaires pour un montant de 1860,70 € H.T. et l'entreprise DOCHE pour la partie ossature et plafond pour un montant de 9.785,82 € H.T.

En raison des réservations de la salle des fêtes, les travaux débiteront le 16 décembre 2019.

Mesure adoptée à l'unanimité.

## FINANCES

- Décision Modificative N° 1 Budget Principal - mouvement de crédit -

Afin de régler les travaux en section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'abonder le compte d'investissement : 2315 (autres installations, matériels et outillages) de

25 000,00 € et de diminuer les crédits prévus au compte : 21571 (Matériel roulant-voirie ) de 25 000,00 €.

Mesure adoptée à l'unanimité.

### SMDE

#### - Modification des statuts

Le Président du SMDE 24 demande à chacune des communes adhérentes au syndicat de délibérer sur la Modification de ses statuts dans les conditions suivantes :

- Article 1 : historique et dénomination du syndicat,
- Article 3 : Adresse du siège,
- Article 6.2 : Ajout d'une mission d'intérêt général,
- Article 9.1 Modification de représentativité pour prendre en compte la population,
- Annexe : Liste des membres du SMDE 24 au 01/01/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMDE 24

#### - Transfert de compétences Eau et Assainissement collectif de la commune de CAMPAGNE au SMDE 24.

La Commune de CAMPAGNE a sollicité le transfert des compétences Eau et Assainissement Collectif au SMDE 24. Ce dernier a répondu favorablement à ce transfert au cours de sa réunion du 26 septembre dernier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert de compétences

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de compétences au SMDE24 de la Commune de CAMPAGNE à compter du 01 janvier 2020.

#### - SDE 24 : Modification des statuts

Le Président du SDE 24 a exposé aux membres du Comité Syndical que la création de communes nouvelles a pour conséquence de modifier la composition des secteurs d'énergies et le nombre de communes qui y sont regroupées. Il y a donc lieu de modifier les statuts du Syndicat. Chacune des communes adhérentes au SDE 24 doit délibérer sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

#### - Convention utilisation du stade

En raison de travaux sur son terrain, le Football Club de Petit Bersac-Bourg du Bost souhaite disposer des installations sportives du stade municipal "Rémy DUPUY" pour la saison prochaine.

Pour satisfaire à la demande, une convention devra être signée entre la Commune et le club de football de Petit Bersac-Bourg du Bost. En contrepartie, il sera demandé au club de Football pour la saison 2019/2020 : 150,00 € pour l'utilisation des vestiaires du stade, 150 € pour l'utilisation de la Salle du stade ainsi que le paiement en fin de saison de l'électricité utilisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention correspondante.

- Ecole : demande de subvention

L'Ecole communale de Saint Privat En Périgord sollicite une subvention auprès de la commune d'un montant de 950,00 € pour faire face aux dépenses liées au transport des enfants à la piscine de Ribérac. Une douzaine d'enfants sont concernés pour 10 séances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder une subvention de 950,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation du défibrillateur à Festalemps

L'installation électrique en vue de la pose du défibrillateur a été réalisée par les agents techniques. Cette installation doit être maintenant certifiée conforme pour la pose du défibrillateur.

Madame le Maire demandera au conseil départemental une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes.

Fin de la séance à : 22 H 10

Diffusion :

- |                    |                   |               |
|--------------------|-------------------|---------------|
| • P. ROUSSIE-NADAL | - E. LOSMEDE      | - N FERRIER   |
| • P de CUMOND      | - J. CHANTRE      | - B HALLER    |
| • S. FERRIER       | - S BELAY         | -M C ANDRIEUX |
| • L-M TESTAUD      | - P PALMIER       | - G SOUVETON  |
| • R. CHAUSSADE     | - L BRARD         | - F TENES     |
| • M.CHAUME         | - H FAURÉ         | - D CLAIRAUD  |
| • D.RAGOT          | - C.CONDEMINE     |               |
| • Fr. PICHOT       | - M. DENOST       |               |
| • L.PAILLER        | - J JACQUEMENT    |               |
| • JM TALLON        | - S. HARRISON     |               |
| • M FETY           | - Fa PICHOT       |               |
| • H. LAVAL         | - K. SUMMMERHAYES |               |
| - M. DUPUY         | - K.CHAPELOT      |               |